

**ARRETE N° 16 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER MEMORIAL DE SAINT-LO**

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat ;

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique ;

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, Monsieur Thomas DEROCHE, à compter du 15 juillet 2020 ;

VU l'arrêté de M. le directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie en date du 2 juin 2010 modifié portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier mémorial de SAINT-LO modifié le 20/05/2011, le 09/12/2011, le 27/07/2012, le 24/03/2014, le 28/05/2014, 09/03/2015, 19/05/2015, le 26/06/2015, le 29/06/2015, le 22/01/2018, le 13/03/2019, le 31/07/2020, le 14/09/2020, le 09/10/2020 et le 08/02/2021 ;

VU la décision du 5 février 2021 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 5 février 2021 ;

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la candidature de Monsieur Yves BERARD, au titre des personnalités qualifiées en date du 2 mars 2021 ;

CONSIDERANT l'avis favorable de Monsieur le Préfet de la Manche en date du 23 février 2021 ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 2 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier Mémorial de SAINT-LO est modifié comme suit :

- Au titre des personnalités qualifiées :

- « Mme Dominique LANON » est remplacée par « Mme Annick LENESLEY »
- « Mme Christine RENNES » est renouvelée dans ses fonctions.
- « M. Yves BERARD » est désigné dans cette fonction.

Article 2 : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

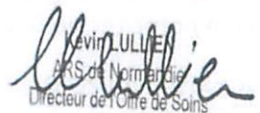
Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, espace Claude Monet, 2 place Jean Nouzille, CS 55035 14050 Caen Cedex 4 ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé, Direction générale de l'offre de soins, bureau R2, 14 avenue Duquesne 75350 Paris SP 07 ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif, 3 rue Arthur Leduc - BP 25086 - 14050 Caen Cedex 4. La saisine du Tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr.

Article 4 : La Directrice générale adjointe de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et le directeur du centre hospitalier Mémorial de SAINT-LO, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Fait à Caen, le 29 mars 2021

P/Le Directeur général,


Kevin LULIE
ARS de Normandie
Directeur de l'Offre de Soins

Thomas DEROCHE

ANNEXE 1: Composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Mémorial de St Lô

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE ARRETE DE NOMINATION
REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	M. Emmanuelle LEJEUNE - Maire de la ville de Saint-Lô	04/07/2020
	M. Jérôme VIRLOUVET - Représentant la ville de Saint Lô	15/07/2020
	M. Alexandre HENRYE - Représentant la communauté de communes de l'agglomération saint-loise	16/07/2020
	Mme Christine LE COZ - Représentant la communauté de communes de l'agglomération saint-loise	16/07/2020
	M. BOURDIN Jean-Dominique - Conseiller départemental	03/09/2020
REPRESENTANT LE PERSONNEL	Mme Sabrina OZENNE - Représentant la CSIRMT	14/09/2020
	Dr Pierre BALOUET - Représentant la CME	22/01/2018
	Dr Jean-Emmanuel REMOUE - Représentant la CME	
	Mme Isabelle CHARDIN - Représentant les organisations syndicales (CFDT)	13/03/2019
	Mme Christelle LE BRIS - Représentant les organisations syndicales (FA-FAPH)	
AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	Mme Annick LENESLEY - (usagers - désigné par le Préfet)	29/03/2021
	Mme Christine RENNES (usagers-désigné par le Préfet)	29/03/2021
	M. Ugo PARIS - (usagers -désigné par le Préfet)	08/02/2021
	M. Yves BERARD - (usagers -désigné par le DGARS)	29/03/2021
	M. Claude LEHOUSSEL - (usagers -désigné par le DGARS)	31/07/2020